

Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Élaboration de la concertation, rédaction de la charte du Parc naturel régional et appui stratégique et méthodologique



Commissions thématiques session plénière

Identification des orientations stratégiques

Éléments pour le plan de Parc

Le rôle du Parc

Ce que contient ou pas la charte

15 juin 2009

SOMMAIRE

- Identification des grandes orientations de la charte**
- éléments de cadrage pour un plan de Parc**
- le rôle du Parc**
- ce que contient et ne contient pas la charte**

1 - Identification des grandes orientations de la charte

Objectif:

- **contribution collective pour faire émerger les lignes conductrices prioritaires du projet de territoire**
- **passer d'un plan thématique (5 axes) → à un plan stratégique priorisé (3 ou 4 axes maximum)**

Méthode:

- **chaque participant note 2 à 3 orientations** (1 par post-it en majuscule d'imprimerie)
- **les contributions sont classées par famille, selon la méthode du Métaplan**
- **les orientations citées de manière récurrente aident à identifier des priorités** (ou des problématiques transversales prioritaires)

**RAPPEL DES
AXES
THEMATIQUES
du matin**

1 - CONNAÎTRE, PRESERVER ET TRANSMETTRE LES
PATRIMOINES NATURELS ET LES PAYSAGES
DES PREALPES

2 - GERER LES **RESSOURCES NATURELLES** ET MAITRISER
LES **RISQUES NATURELS**

3 - DEFINIR ET COORDONNER UNE ANIMATION COLLECTIVE DU
PROJET CULTUREL ET PATRIMONIAL

4 - FAVORISER UN **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
ADAPTE AUX FORMES EXISTANTES MAIS AUSSI AUX BESOINS
EMERGENTS

5 - ASSURER UN **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
DURABLE DU TERRITOIRE

**5 grands
axes
thématiques
ont émergés**

Exemples d'axe transversaux:

- 1 - Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts prévisibles du changement global (protection de l'eau, lutte contre le changement climatique, préservation des éco-systèmes, gouvernance de l'eau, ...)
- 2 - Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle (riziculture et élevage, tourisme, pêche ...)
- 3 - Renforcer la solidarité territoriale et la cohésion sociale (éco-quartier, services, coopération ville porte, accessibilité des territoires ...)
- 4 - Partager la connaissance (observatoire, diffusion de l'information, accès, ...) et ouvrir le Delta aux coopérations méditerranéennes

2 - Grands principes pour le Plan de Parc


ZOOM sur le Plan de parc


- **une carte au 1/100 000ème**
- **une nomenclature identifiant des espaces à enjeux dont :**
 - A - Sites et espaces remarquables à haute valeur biologique, protégées ou à protéger**
 - B - Sites et espaces remarquables à préserver**
 - C - Zones à vocation urbaine à contenir et à maîtriser (développement durable)**
 - D – Villages à préserver et valoriser (zones architecturales remarquables)**
 - E – Points de vues**
 - F - Sites, aménagements et équipements stratégiques à accompagner ou valoriser**
- **un document ambitieux de référence pour les documents existants (PLU, Scot en cours, orientations départementales et régionales)**

***Document
de travail***








2 – Les grands principes du Plan de Parc

 Périmètre des communes

 Périmètre du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur à ajuster

Document de travail





Occupation du sol

-  Espaces forestiers
-  Espaces naturels non boisés
-  Surfaces en eau
-  Espaces urbanisés
-  Espaces agricoles
-  Espaces agricoles à maintenir



Patrimoine naturel et paysager

-  Périmètres de protection Natura 2000
-  Nouvelles protections du patrimoine naturel à envisager
-  Périmètres de protection du patrimoine naturel et paysager
-  Zones d'organisation de la fréquentation touristique prioritaire
-  Espaces naturels prioritaires
-  Sites SEVESO
-  Principaux corridors écologiques
-  Milieux ouverts à maintenir par le pâturage
-  Zones paysagères emblématiques à surveiller

Zones à vocation urbaine à contenir et à maîtriser

-  Pression Urbaine
-  Urbanisation à densifier ou contenir et à maîtriser
-  Villages de caractère à préserver et valoriser
-  Périmètre de limitation de l'étalement urbain

Tourisme

-  Accès par villes portes
-  Points de vue aménagés

3 - Répartition des rôles pour la mise en œuvre de la charte du Parc

5 différents types d'acteurs à distinguer

- le **syndicat mixte**
- les **collectivités locales** (communes et EPCI)
- les **grands partenaires « institutionnels »** signataires de la charte → État, Région, Département
- les **acteurs du territoire et partenaires sur le territoires** (socioprofessionnels, associations, habitants)
- les **instances consultatives et de concertation** (conseil de développement, conseil scientifique)

3.1 - Adhésion à des valeurs et des principes de fonctionnement

- **Efficience** de la structure
- Recherche de **complémentarité** avec les structures existantes → conventions de partenariat, ... et **articulation forte** avec l'action des partenaires
- Positionnement du syndicat mixte comme porteur d'une **valeur ajoutée** pour le territoire (subsidiarité),
- **Efficacité** des organes opérationnels relais (commissions thématiques, instances consultative, ...)
- **Pérennité** de l'implication des partenaires dans la mise en œuvre du projet de territoire (sur 12 ans)

3.2 - Le rôle des communes et communautés de communes

- **Participer** au **pilotage politique** de l'action du PNR et **impulser** sa **mise en oeuvre**
- **Mettre** en pratique les **orientations stratégiques du Plan de Parc** au sein de leurs documents d'urbanisme
- **Intégrer** progressivement **les principes et ambitions de la charte** dans leurs **compétences** et **programmes d'action**
- **Relayer l'information** sur le **PNR et son action** auprès des habitants
- Prendre la **maîtrise d'ouvrage** d'actions impulsées par le Parc dans le cadre de sa charte

3.3 - Le rôle du Syndicat Mixte

- **Mettre en œuvre** le projet de territoire
- **Suivre et évaluer** les actions
- **Faciliter le dialogue** entre les acteurs (médiateur)
- Oeuvrer pour la **coordination des politiques** sur son territoire (coordinateur)
- **Réaliser des opérations** en propre (maître d'ouvrage) et assister les communes, EPCI et acteurs du territoires
- **Rechercher des moyens** pour la mise en œuvre du projet de territoire (réponse à appel à candidature, contractualisations, montage de projet, ...)
- **Mobiliser et informer ses partenaires**

3.4 - Le rôle des grands partenaires institutionnels

- **Donner les moyens** de son fonctionnement au Syndicat Mixte
- Soutenir une **dynamique d'intervention** (financement sur opération)
- Considérer le PNR comme un **territoire d'expérimentation** prioritaire
- **Participer au pilotage** et aux décisions du syndicat mixte
- **Mobiliser des appuis techniques** ponctuels
- Apporter un **regard extérieur** sur **l'action du syndicat mixte et le territoire**
- Garantir une **intervention cohérente** avec les objectifs de la charte

3.5 - Le rôle des acteurs du territoire

- Connaître et **adhérer aux principes et aux valeurs** portées par le projet de territoire
 - appliquer dans le mode de gestion de son entreprise les principes du Développement Durable (certification ISO 14001, système de management environnemental, ...)
 - mise en pratique des comportements éco-citoyens (déchets, transports, énergie, ...)
- **Relayer** autour de soi, le **message** porté par la charte
 - informer sa famille, les touristes, les clients, ...

3.6 - Rôle des organes consultatifs et de concertation

Le Conseil Scientifique

- regrouper des expertises scientifiques de rang national **pouvant produire des avis argumentés**
- **répondre aux sollicitations du PNR sur des thématiques d'étude**
- ...

Le Conseil de Développement

- **instance de consultation collégiale et transversale,**
- **relais d'opinion des acteurs mais aussi du Parc**

4 - Ce que contient et ne contient pas la charte

Sommaire de la charte

Un préambule en huit points

- 1 - Les missions du futur Parc et la portée de la charte
- 2 - Le périmètre du Parc et sa justification
- 3 – La présentation de la démarche participative utilisée
- 4 – L’articulation des documents constitutifs de la charte
- 5 – Une « grille de lecture » de la charte
- 6 - Les éléments explicatifs du plan de parc et de sa notice
- 7 - La vision à laquelle la charte se rattache : « devenir en 12 ans un territoire de référence pour une gestion innovante des enjeux des territoires d’interface littoral/moyenne montagne »
- 8 - Les engagements des signataires

La 2^{ème} partie du rapport d'avant-projet de charte contiendra :

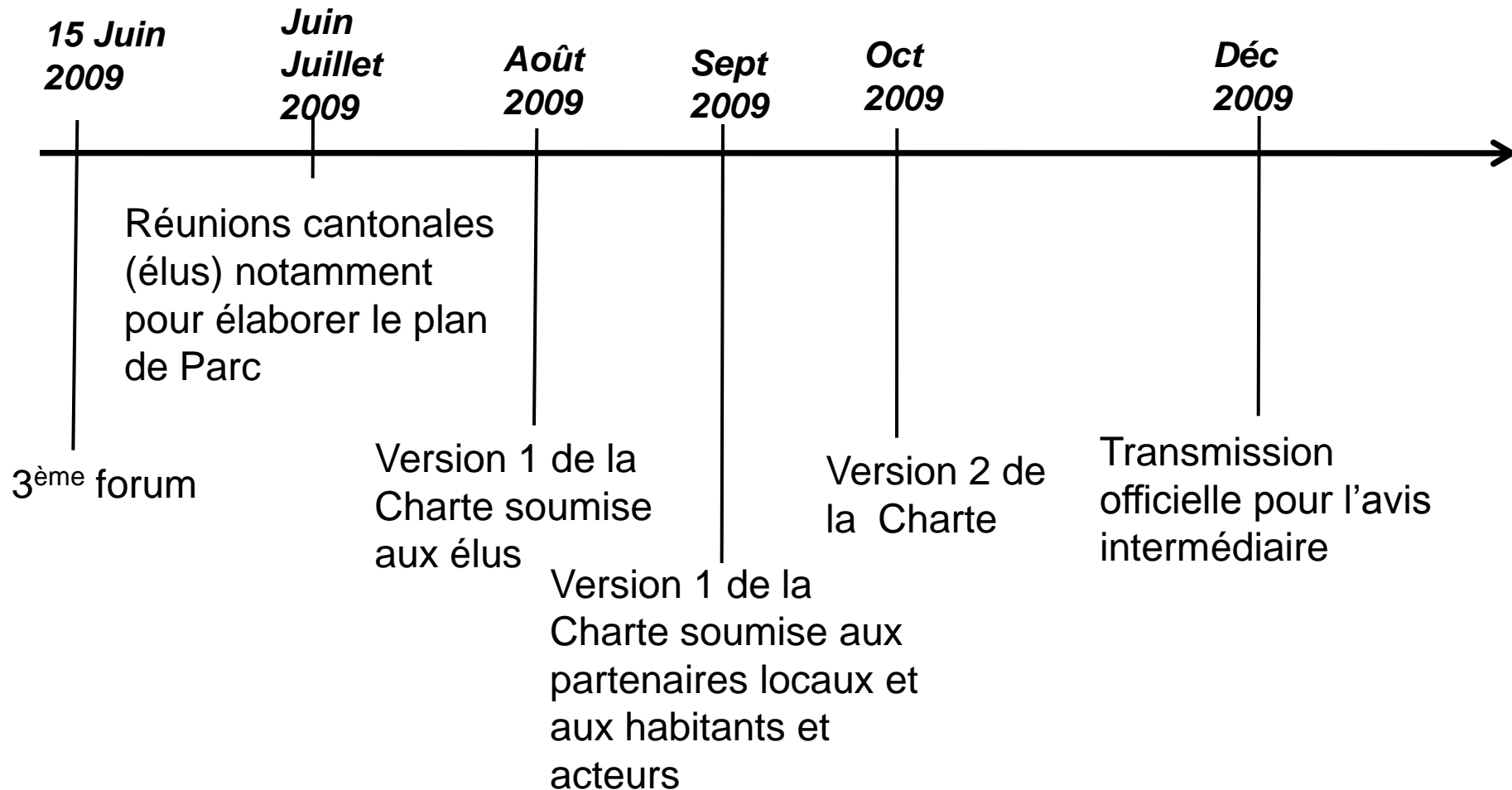
- 4 à 5 chapitres, un par grand axe stratégique transversal (il est possible que les 5 axes thématiques actuels puissent être réorganisés de manière plus transversale), chacun subdivisés en :

- plusieurs orientations stratégiques (ce que le Parc souhaite contribuer à changer, préserver ou stopper)
- elles mêmes subdivisées en objectifs opérationnels (type d'action, manière de faire, principes d'action...)
- pour ces objectifs, le rôle du Syndicat mixte du PNR et des partenaires de la charte et les engagements réciproques des acteurs

→ Le détail des actions sera précisé dans le programme d'action triennal annexé au rapport de charte

5 - Calendrier pour la suite de la démarche

Le calendrier à venir :



Merci de votre attention



Une dynamique pour l'action publique